



Direction des Affaires Européennes et Internationales  
Service des Coopérations Européennes et Internationales  
Pôle Mobilité Internationale  
Personne chargée du dossier : Patrice DUCLOS  
Courriel : bmonde-mobilite@bretagne.bzh

Mesdames et Messieurs  
les Chef.fe.s d'établissement  
et des Maisons Familiales et Rurales

Rennes, le 13 mai 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous souhaitons vous informer de la nouvelle politique régionale quant à l'accompagnement des mobilités européennes et internationales de nos jeunes, notamment concernant **les lycéen.ne.s et les étudiant.e.s en BTS.**

La stratégie internationale de la collectivité a été adoptée lors de la session régionale les 14 et 15 décembre 2023. Celle-ci présente une volonté de développer de manière significative des relations avec certaines zones géographiques : les **régions celtiques** (Pays de Galles, Ecosse, République d'Irlande, Irlande du Nord, les Cornouailles britanniques, Galice et Asturies en Espagne), la région de **Wielkopolska en Pologne** et le **Japon**.

Dans le prolongement de cette stratégie et en cohérence avec celle-ci, a été adoptée le 18 avril dernier une **feuille de route spécifique** à l'accompagnement régional des mobilités européennes et internationales des jeunes 2024/2028 avec 4 grandes orientations :

- Animer les réseaux d'acteurs impliqués dans la mobilité internationale dans l'objectif d'une dynamique collective de travail et de projets communs (COREMOB-COMITÉ Régional de la MOBilité et réseau breton des développeurs de la mobilité européenne) ;
- Encourager la mobilité européenne et internationale des jeunes dans les régions partenaires prioritaires de la collectivité régionale ;
- Favoriser la mobilité des publics éligibles les plus modestes ;
- Accompagner, en fonction des moyens financiers disponibles, les mobilités dans les régions non prioritaires.

Ainsi, les dispositifs régionaux de soutien à la mobilité européenne et internationale ont été actualisés au regard de ces nouvelles orientations stratégiques.

Par conséquent, trois dispositifs sont proposés par la Région Bretagne aux établissements bretons : les aides à la **mobilité individuelle**, à la **mobilité collective** et à la **recherche de partenaires**.

Nous encourageons les établissements à mobiliser prioritairement les fonds du programme Erasmus+, cette démarche permettant d'affecter les moyens régionaux ainsi dégagés vers d'autres actions à destination du public lycéen.

Ce soutien régional sera possible à compter du **1<sup>er</sup> juillet 2024** dans le cadre d'une enveloppe financière de **650 000 €** pour l'année académique **2024/25** afin de réaliser des mobilités :

- Dans les **régions prioritaires** avec une enveloppe financière de 250 000 € ;
- Dans les **régions non prioritaires** dans le cadre d'une enveloppe financière maximum de 400 000 €.

Nous attirons votre attention sur les éléments ci-dessous :

- La Région Bretagne facilitera la mobilisation des fonds Erasmus+ par les lycées bretons avec un accompagnement à l'écriture de projets, en lien avec le Rectorat d'Académie et en fonction des enveloppes financières d'Erasmus+ ;
- Le nombre de projets de mobilité collective que vous pourrez présenter sera déterminé en fonction de votre IPS-**Indice de Position Sociale** (rentrée 2022) ainsi que de votre **effectif**, hors étudiants post-bac, (rentrée 2023), selon le tableau ci-dessous :

### Nombre maximum de projets par lycée et par année scolaire

Nombre de projets de mobilité collective	Effectif inférieur à 500 élèves	Effectif entre 500 et 1 000 élèves	Effectif supérieur à 1 000 élèves
IPS supérieur à 110	1	2	3
IPS inférieur à 110	2	3	4

Les caractéristiques de votre établissement sont les suivantes :

Effectif (hors post-bac) - Rentrée 2023)	IPS (données rentrée 2022 ou moyenne académique des LP si non disponible)	Nombre maximum de projets pouvant être soutenus financièrement (en fonction de l'enveloppe disponible)

- Le nouveau dispositif **recherche de partenaires** a été créé pour cette nouvelle rentrée afin de développer les liens entre les lycées bretons et ceux des régions prioritaires ;
- Une enveloppe de **100 000 €** est dédiée aux **mobilités individuelles** des lycéens professionnels et des étudiants en BTS ;
- Dans le cadre du budget de 250 K€ sur les **régions prioritaires**, une aide avec des taux bonifiés sera proposée pour ces trois dispositifs.

Vous recevrez l'ensemble des règlements d'intervention par mail ainsi que le lien vers la nouvelle plateforme numérique « Aiden » où vous pourrez saisir vos premières demandes à compter du lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024 :

- Pour les **projets de mobilité collective et recherche de partenaires** (1<sup>er</sup> appel à dépôt) jusqu'au vendredi 26 juillet 2024 ;
- Pour les **projets de mobilité individuelle** tout au long de l'année scolaire.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à notre parfaite considération.

Stéphane PERRIN-SARZIER



Vice-Président Finances, ressources humaines, moyens généraux, Europe et International

Isabelle PELLERIN



Vice-Présidente Lycée et vie lycéenne

Katja KRÜGER



Conseillère régionale déléguée à la coopération décentralisée et internationale